



ARAJUFA FRANCE VICTIMES REUNION

ASSOCIATION REGIE PAR LA LOI
DU 1^{ER} JUILLET 1901

SIEGE SOCIAL : 12, rue Champ Fleuri
97490 SAINTE CLOTILDE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Aux membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **ARAJUFA FRANCE VICTIMES RÉUNION** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres de l'Assemblée Générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Sainte-Clotilde,
Le 17 mai 2023

Le Commissaire aux comptes
HDM AUDIT



J. ATIVE,
Associée.

Bilan association ANC

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, droits similaires	4 707	4 707			
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	77 120	39 975	37 145	35 379	1 766
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres	2 850		2 850	2 850	
TOTAL (I)	84 677	44 682	39 995	38 229	1 766
Actif circulant					
Stocks et en-cours					
Avances et acomptes versés sur commandes	5 164		5 164	2 907	2 257
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes rattachés					
. Créances reçues par legs ou donations					
. Autres	185 152	13 200	171 952	194 580	- 22 628
Valeurs mobilières de placement	11 040		11 040	10 880	160
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	95 020		95 020	120 062	- 25 042
Charges constatées d'avance	491		491	3 705	- 3 214
TOTAL (II)	296 867	13 200	283 667	332 135	- 48 468
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	381 544	57 882	323 662	370 364	- 46 702

COMPTES ANNUELS JOINTS AU RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Bilan association ANC(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation
Fonds propres			
Fonds propres sans droit de reprise			
. Fonds propres statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Fonds propres avec droit de reprise			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
Réserves			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité			
. Autres	214 392	214 392	
Report à nouveau	27 393	110 779	- 83 386
Excédent ou déficit de l'exercice	-16 299	-83 386	67 087
Situation nette (sous total)	225 486	241 785	- 16 299
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	225 486	241 785	- 16 299
Fonds reportés et dédiés			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés		46 259	- 46 259
TOTAL (II)		46 259	- 46 259
Provisions			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Dettes			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 774	12 431	14 343
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	64 402	69 889	- 5 487
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	7 000		7 000
TOTAL (IV)	98 176	82 320	15 856
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	323 662	370 364	- 46 702
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			

 COMPTES ANNUELS JOINTS AU RAPPORT
 DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation
<i>Engagements donnés</i>		* COMPTES ANNUELS JOINTS AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	

Compte de résultat association ANC

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Produits d'exploitation				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens				
. dont ventes de dons en nature				
. Ventes de prestations de services	4 200		4 200	N/S
. dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation	756 560	767 017	- 10 457	-1,36
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation				
consomptible				
. Ressources liées à la générosité du public				
. Dons manuels				
. Mécénats				
. Legs, donations et assurances-vie				
. Contributions financières				
Reprises sur les amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charge		1 543	- 1 543	-100
Utilisations des fonds dédiés	46 259		46 259	N/S
Autres produits	43 400	21 876	21 524	98,39
Total des produits d'exploitation (I)	850 419	790 437	59 982	7,59
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	108 382	104 023	4 359	4,19
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	5 838	5 521	317	5,74
Salaires et traitements	568 178	540 033	28 145	5,21
Charges sociales	162 057	174 147	- 12 090	-6,94
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	19 926	4 864	15 062	309,66
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés		46 259	- 46 259	-100
Autres charges	547	154	393	255,19
Total des charges d'exploitation (II)	864 928	875 001	- 10 073	-1,15
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-14 509	-84 564	70 055	82,84
Produits financiers				
De participations	185	424	- 239	-56,37
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
Total des produits financiers (III)	185	424	- 239	-56,37
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	13		13	N/S
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Total des charges financières (IV)	13		13	N/S
RESULTAT FINANCIER (III – IV)	172	424	- 252	-59,43
RESULTAT COURANT avant impôts (I – II + III – IV)	-14 337	-84 141	69 804	82,96
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion		881	- 881	-100
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)		881	- 881	-100
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	1 962	126	1 836	N/S
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)	1 962	126	1 836	N/S
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-1 962	755	- 2 717	-359,87
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)				
Total des produits (I + III + IV)	850 603	791 741	58 862	7,43
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	866 903	875 127	- 8 224	-0,94
EXCEDENT OU DEFICIT	-16 299	-83 386	67 087	80,45
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Dons en nature				
. Prestations en nature	19 680	19 680		0,00
. Bénévolats				
Total	19 680	19 680		0,00
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services	12 480	12 480		0,00
. Prestations	7 200	7 200		0,00
. Personnel bénévole				
Total	19 680	19 680		0,00

COMPTES ANNUELS JOINTS AU RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Annexes Associations 2023

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 323 661,78 E.

Le résultat net comptable est un déficit de 16 299,39 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 03/05/2023 par le dirigeant.

L'association a pour but d'apporter sa participation à la politique d'aide à l'accès au droit :

- En assurant l'accueil, l'écoute, l'information, l'orientation et l'accompagnement personnalisé des familles et du public le plus démuné ainsi que des victimes dans les démarches adéquates auprès des professionnels, des administrations, autorités et organismes compétents ;
- En favorisant la médiation des litiges dans le domaine familial ;
- En apportant son concours à la politique de la ville, à celle de l'insertion, à la représentation des intérêts des mineurs sous protection institutionnelle ;
- En assumant les mandats confiés par l'autorité judiciaire ;
- En assurant en cas de besoin l'accompagnement dans l'exercice des voies et moyens du droit.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

COMPTES ANNUELS JOINTS AU RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 20 ans
Constructions	de 10 à 40 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

COMPTES ANNUELS JOINTS AU RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

L'association a décidé de ne pas provisionner dans ses comptes le montant des engagements pour départ à la retraite; le montant des engagements sont évalués et indiqués dans l'annexe.

Indemnité de départ à la retraite

Hypothèses de calculs retenues :

- départ à l'initiative du salarié ;
- départ à la retraite à l'âge de 67 ans ;
- turn over faible ;
- taux de revalorisation générale des salariées (net d'inflation) : 1 % constant pour les cadres et 2 % constant pour les non cadres;
- taux d'actualisation : 2,00 % ;
- table de mortalité utilisée : TH/TF 00-02 ;
- Méthode de calcul retenue : ANC 2021

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
60 ans	moins de 7 ans	9 275
50 à 59 ans	7 à 17 ans	5 634
40 à 49 ans	18 à 27 ans	11 217
30 à 39 ans	28 à 37 ans	-
moins de 30 ans	plus de 37 ans	-
Engagement total		26 126

* COMPTES ANNUELS JOINTS AU RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Les engagements de retraite ne font pas l'objet d'une provision dans les comptes sociaux de l'association. Néanmoins, le montant du passif social s'élève à 26 126 euros au 31/12/2022.

Contributions volontaires :

Conformément au règlement comptable ANC n° 2018-06, les contributions volontaires ont fait l'objet d'une valorisation dans les conditions suivantes :

Concernant la mise à disposition des locaux, les contributions ont été évaluées de la manière suivante : sur une base de 80 m² à 13 euros par m² par mois soit $80 \times 13 \times 12 \text{ mois} = 12\,480$ euros de loyer pour 2022

Concernant les prestations en nature, les contributions ont été évaluées sur la base de dépenses équivalentes engagées sur le bureau de Saint-Denis :

- EAU/EDF : $60 \times 12 \text{ mois} + 60 \times 12 \text{ mois} = 1\,440$ euros
- Entretien locaux siège = $300 \times 12 \text{ mois} = 3\,600$ euros
- Soit un total de 5 040 euros
- Frais téléphone : 2 abonnements illimités à 90 euros soit $90 \text{ euros} \times 2 \times 12 \text{ mois} = 2\,160$ euros

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	5 036		329	4 707
Immobilisations corporelles	71 663	8 491	3 034	77 120
Immobilisations financières	2 850			2 850
TOTAL	79 549	8 491	3 363	84 677

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	5 036		329	4 707
TOTAL I	5 036		329	4 707
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	23 054	4 343	3 034	24 363
Matériel de transport	2 300			2 300
Matériel de bureau et informatique	10 930	2 383		13 312
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II	36 283	6 726	3 034	39 975
TOTAL GENERAL (I+II)	41 319	6 726	3 363	44 682

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers			
Autres créances	185 152	185 152	
Charges constatées d'avance	491	491	
TOTAL	185 643	185 643	

* COMPTES ANNUELS JOINTS AU RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	
Autres produits à recevoir	176 375
TOTAL	176 375

NOTES SUR LE BILAN PASSIF**Fonds propres**

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves	214 392				214 392
Dont générosité du public					
Report à nouveau	110 779	-83 386			27 393
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	-83 386	83 386		16 299	-16 299
Dont générosité du public					
Situation nette	241 785			16 299	225 486
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	241 785			16 299	225 486
TOTAL dont générosité du public					

COMPTES ANNUELS JOINTS AU RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Analyse des fonds dédiés

Du fait que la subvention versée par le ministère de la Justice est dédié à un projet défini (soit l'accompagnement des victimes de l'incendie de Montgaillard), alors la dite subvention est affecté en fonds dédiés et fait l'objet d'un suivi en fonction des dépenses dédiées

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture	Reports	Utilisations : Montant global	Utilisations : Dont remboursements	Transferts	A la clôture : Montant global	A la clôture : Dont fonds à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation Contributions financières d'autres organismes Ressources liées à la générosité du public	46 259		46 259			0	
TOTAL	46 259		46 259			0	

Subventions

	Subvention d'exploitation
Etat	115 760,00
Collectivités territoriales	
- Mairies	33 700,00
- Région	48 000,00
- Département	320 000,00
- Autres institutions territoriales	23 600,00
CAF	150 000,00
CGSS	15 000,00
Autres	50 500,00
TOTAL	756 560,00

* COMPTES ANNUELS JOINTS AU RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	26 774	26 774		
Dettes fiscales et sociales	64 402	64 402		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	7 000	7 000		
TOTAL	98 176	98 176		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	10 796
Dettes fiscales et sociales	37 226
Autres dettes	
TOTAL	48 021

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**Tableau relatif aux produits et charges exceptionnels**

	Net
Produits exceptionnels	
Sur opérations de gestion	
Produits de cession des éléments d'actif	
Produits sur exercices antérieurs	
Reprises sur provisions et transferts de charges	
Charges exceptionnelles	
Sur opérations de gestion	1 962
Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés	
Dotations aux provisions	
Charges sur exercices antérieurs	
Résultat exceptionnel	-1 962

COMPTES ANNUELS JOINTS AU RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

AUTRES INFORMATIONS**Rémunération des cadres dirigeants**

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué.

En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	1	
Non cadres	18	
TOTAL	19	0

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 7 691.84 E.